

CONFLITS DANS L'AIR

Bureau
National

N° 827

Grève : merci à tous et restons mobilisés !

Le SNCTA remercie l'ensemble des contrôleurs aériens qui se sont fortement mobilisés sur cette journée de grève. Il enjoint les Pouvoirs publics à apporter des éléments concrets avant le deuxième préavis des 28, 29 et 30 septembre.

Le SNCTA met à profit ces 11 jours pour négocier et invite l'ensemble des contrôleurs à rester alertes durant cette période.

Un calendrier qui s'accélère

Le projet de loi de finances 2023 sera déposé à l'Assemblée nationale début octobre. Pour la DGAC, ce texte définit le budget et l'effectif de l'année 2023.

Après 6 mois de négociations pour préparer cette loi de finances, le SNCTA ne dispose toujours d'aucun élément concret ni de garanties répondant aux deux enjeux qui constituent ses revendications : une compensation de l'inflation ET une prévision des recrutements pour préserver l'avenir.

Le SNCTA a déposé un deuxième préavis les 28, 29 et 30 septembre portant sur les mêmes revendications laissées jusque-là sans réponse.

Recrutements ICNA

Sur 2029-2035, 1/3 du corps part à la retraite soit 170 ICNA par an en moyenne. Considérant qu'au moins 5 ans séparent le recrutement de la qualification, il est impératif d'anticiper cela dès l'année prochaine, d'autant que la capacité de formation de l'ÉNAC ainsi que celle de l'instruction en centres sont limitées.

Le SNCTA réclame 4 promotions ICNA en 2023 et une vision à long terme. Se projeter est une nécessité !

Inflation et mécanismes européens

L'inflation qui atteint des niveaux historiquement hauts, touche l'ensemble des citoyens. Concernant les contrôleurs aériens, le SNCTA rappelle qu'ils s'inscrivent dans un règlement européen dit « plan de performance RP3 » qui prévoit l'augmentation du budget de la DSNA au titre de l'inflation, rémunérations comprises.

Le SNCTA réclame l'augmentation des primes pour rattraper l'inflation en vertu des mécanismes européens propres à la navigation aérienne.

Aussi, les rémunérations des contrôleurs aériens sont intégralement redevançables et, contrairement aux idées reçues, le rattrapage de l'inflation ne coûte ni à l'État, ni au contribuable tout en représentant moins de 10 centimes sur un billet d'avion.

En outre, le SNCTA alerte : la compensation de l'inflation ne saurait être une monnaie d'échange à la performance. Le SNCTA revendique ainsi clairement :

- ☺ l'attachement aux accords sociaux, auxquels il a toujours participé pour négocier la productivité (Protocoles, accord Licence, etc.) ;
- ☺ des négociations annuelles obligatoires pour traiter spécifiquement la question de l'inflation, amenée à durer.

Mettons de côté les divergences syndicales

En défendant les contrôleurs, le SNCTA a parfaitement conscience de l'implication sur les autres personnels DGAC et, à ce titre, a indiqué en conciliation :

- ☺ que RP3 prévoit le rattrapage de l'inflation pour toute la partie redevançable de la navigation aérienne, incluant également des personnels non-contrôleurs ;
- ☺ qu'un schéma d'emplois adapté de la DGAC est nécessaire pour permettre les recrutements ICNA.

Au vu de la forte mobilisation de vendredi, le SNCTA est convaincu que ces revendications rassemblent largement. Il invite les organisations syndicales responsables à discuter sur cette base et à rejoindre le mouvement en dépit des traditionnelles divergences syndicales.

Le SNCTA remercie tous les contrôleurs aériens pour leur forte mobilisation. Il se tient de nouveau à la disposition des Pouvoirs publics pour négocier sans relâche avant le préavis de grève des 28, 29 et 30 septembre.